



# Ecole Sainte Anne EVRAN

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

**Février 2021**

Site de la maternelle  
36 Place de l'église  
22630 Evran  
02 96 27 55 02

Site de l'élémentaire  
Rue d'Ille-et-Rance  
22630 Evran  
02 96 27 47 51

# Contexte

Le présent protocole s'inspire du protocole transmis à l'école émanant du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants.

Il prend ensuite en compte le contexte de notre école.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur notre territoire, un plan de continuité pédagogique serait mis en place.

## Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à :

- ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ces entrées et sorties doivent être les plus limitées possible.

## La distanciation physique

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Dans les salles de classe, la distanciation physique n'est pas obligatoire. Elle sera mise en place le plus possible en prenant en compte les superficies des salles.

## Les gestes barrière et le lavage des mains

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde :

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable (avoir un paquet de mouchoirs pour la journée),
- Se laver très régulièrement les mains,
- Saluer sans se serrer la main.

Le lavage des mains à l'école aura lieu :

- en arrivant à l'école,
- avant et après chaque passage aux toilettes,
- avant de quitter l'école.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

## Port des masques

### Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

### Pour les élèves

Pour les élèves en maternelle, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves en élémentaire, le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs (sauf incompatibilité : prise de repas, pratiques sportives).

## Pour les familles

Sauf situation particulière, pas d'entrée au sein de l'établissement, utiliser la sonnette pour les arrivées en garderie ou les sorties. En cas de RDV à l'école, se désinfecter les mains en entrant et porter obligatoirement un masque « grand public » de catégorie 1.

## **L'aération des classes et autres locaux**

Elle est la plus fréquente possible. Les salles de classe sont aérées au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes). Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

## **La limitation du brassage des élèves**

Ce brassage sera limité autant que possible : les croisements entre groupes seront limités autant que possible. Les récréations sont séparées, par classe.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage sera organisé comme suit :

- Désinfection des surfaces (tables) une fois par jour,
- Désinfection des WC une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs à l'extérieur est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, journaux, dépliants réutilisables, crayons, ...) est permise. Les objets utilisés sont désinfectés au moins une fois par jour ou bien non utilisés pendant 24 heures.

## **La formation, l'information et la communication**

### Des élèves

Un temps d'explications et de formation sera dispensé par chaque enseignante à son groupe classe.

Ce temps sera renouvelé autant que nécessaire.

### Des familles

Rappel des horaires ci-dessous afin de limiter les regroupements d'enfants à l'accueil et à la sortie à respecter au maximum :

**ACCUEIL:**

En maternelle :

	Classe de PS-MS	Classe de MS-GS
Temps d'accueil le matin	A la porte de chaque classe 8h30-8h45	

En élémentaire :

	CP-CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
Temps d'accueil le matin	Au portail 8h20-8h30	Au portail 8h30-8h40	Au portail 8h40-8h50

**SORTIE:**

En maternelle :

	Classe de PS-MS	Classe de MS-GS
Temps de sortie	A la porte de la classe 16h30-16h45	

En élémentaire :

	CP-CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
Temps de sortie	Au portail 16h20-16h30	Au portail 16h30-16h40	Au portail 16h40-16h50

## Règles applicables en cas de contamination

Il convient désormais d'appliquer des règles différentes selon que la contamination provient de la forme ordinaire du virus ou d'un variant.

Ces règles vous sont présentées dans les tableaux ci-après.

### 2.1. CONTAMINATION INDIVIDUELLE PAR LA FORME ORDINAIRE DU VIRUS

#### 2.1.1. En maternelle

Contamination		Règles applicables aux sujets contaminés	Recherche des cas contacts	Définition des cas contacts	Règles applicables aux cas contacts
1 élève contaminé.	Symptomatique	Exclusion 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.	Identification des contacts dans la période allant de 48 heures avant les premiers symptômes jusqu'à l'éviction.	L'enseignant n'est pas cas contact.  Tous les élèves de la classe sont cas contacts.	Isolement pendant 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. Retour, sans obligation de test, à l'expiration du délai, s'il ne présente pas de symptôme évocateur de la Covid 19.
	Asymptomatique	Exclusion 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif.	Identification des contacts dans la période allant de 7 jours avant la date du test positif au jour de l'éviction du cas confirmé.		
1 enseignant contaminé.	Symptomatique	Exclusion 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes	Identification des contacts dans la période allant de 48 heures avant les premiers symptômes jusqu'à l'éviction.	Les élèves de la classe ne sont pas considérés systématiquement comme cas contacts.	
	Asymptomatique	Exclusion 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif.	Identification des contacts dans la période allant de 7 jours avant la date du test positif au jour de l'éviction du cas confirmé.		

#### 2.1.2. En élémentaire et second degré

Contamination		Règles applicables aux sujets contaminés	Recherche des cas contacts	Définition des cas contacts	Règles applicables aux cas contacts
1 élève contaminé.	Symptomatique	Exclusion 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.	Identification des contacts dans la période allant de 48 heures avant les premiers symptômes jusqu'à l'éviction.	Appréciation des autorités sanitaires.	Isolement. Retour avec un test PCR ou antigénique négatif réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. Si pas de test ou test positif, retour 14 jours après le dernier contact avec le cas contaminé.
	Asymptomatique	Exclusion 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif.	Identification des contacts dans la période allant de 7 jours avant la date du test positif au jour de l'éviction du cas confirmé.		
1 enseignant contaminé.	Symptomatique	Exclusion 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes	Identification des contacts dans la période allant de 48 heures avant les premiers symptômes jusqu'à l'éviction		
	Asymptomatique	Exclusion 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif.	Identification des contacts dans la période allant de 7 jours avant la date du test positif au jour de l'éviction du cas confirmé.		

## 2.2. CONTAMINATIONS MULTIPLES PAR LA FORME ORDINAIRE DU VIRUS

En cas de contamination dans une même classe de 3 élèves, tous les élèves, enseignants et personnels de la classe sont considérés comme cas contacts à risque.

## 2.3. CONTAMINATION CONFIRMÉE PAR UN VARIANT

Contamination	Règles applicables aux sujets contaminés	Définition des cas contacts	Règles applicables aux cas contacts
Par le <b>variant britannique</b>	Exclusion 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.	Tous les élèves de la classe sont cas contacts.  Appréciation des autorités sanitaires pour les enseignants et personnels.	<b>Fermeture de la classe</b>  Isolement. Retour avec un test PCR ou antigénique négatif réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. Si pas de test ou test positif, retour 14 jours après le dernier contact avec le cas contaminé.
Par le <b>variant brésilien ou sud-africain</b>	Isolement. Retour après nouveau test PCR négatif réalisé <b>10 jours</b> après le dernier contact avec le cas contaminé. Si le deuxième test est positif, prolongation de l'isolement pendant 7 jours.	Tous les élèves, enseignants et personnels de la classe sont cas contacts.	<b>Fermeture de la classe</b>  Test PCR dès l'identification comme cas contact. Isolement. Retour après nouveau test PCR négatif réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas contaminé.

## 2.4. SUSPICION DE CONTAMINATION PAR UN VARIANT

En cas de suspicion d'une contamination par un variant et en attente de l'identification du virus, la fermeture de la classe (voire du niveau ou de l'établissement) est possible.

Elle est appréciée au cas par cas, notamment en fonction du nombre de cas de Covid-19 confirmés, du profil des cas (enseignants et/ou élèves), du nombre de classes et niveaux concernés, et du lien épidémiologique éventuel du/des cas avec un cas confirmé de variant et/ou d'une zone de circulation active de variant.

La décision de fermeture ne doit pas être systématique et doit être concertée entre l'ARS, le Rectorat, le chef d'établissement et la Préfecture.

Pour éclairer cette décision, les opérations de dépistage élargi doivent être prioritaires dans les établissements où la circulation d'une variante du virus est suspectée ou avérée.